

Bobigny : la ville ne pourra pas être son propre comptable

Elle était candidate à la création expérimentale d'une agence comptable, pour le paiement de ses dépenses et l'encaissement de ses recettes.



L'Hôtel de ville de Bobigny.

Par C.G et G.B.

Le 1 juillet 2019 à 18h56

C'est un sujet sur lequel la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) est peu bavarde. Il y a quelques semaines, la ville de Bobigny avait de grandes chances de devenir... son propre comptable, au 1er janvier 2020. Finalement, le projet expérimental a été abandonné en catimini à la mi-juin, pour des raisons obscures. Les services de l'Etat invoquent le « secret professionnel ».

La commune dirigée par le maire UDI, Stéphane de Paoli comptait [parmi les rares collectivités de France volontaires pour tester la création d'une agence comptable](#) au sein de ses propres services.

C'est un sujet sur lequel la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) est peu bavarde. Il y a quelques semaines, la ville de Bobigny avait de grandes chances de devenir... son propre comptable, au 1er janvier 2020. Finalement, le projet expérimental a été abandonné en catimini à la mi-juin, pour des raisons obscures. Les services de l'Etat invoquent le « secret professionnel ».

La commune dirigée par le maire UDI, Stéphane de Paoli comptait [parmi les rares collectivités de France volontaires pour tester la création d'une agence comptable](#) au sein de ses propres services.

« Supprimer des doublons »

Aujourd'hui, les élus locaux votent des dépenses, un budget, fixent des tarifs... Mais ils le font sous l'œil de l'Etat et du comptable public, qui exercent leurs compétences en matière de paiement, d'encaissement des recettes, de tenue de comptabilité.

L'expérimentation, instaurée par la loi de finances 2019, autorise des villes à se saisir de ces compétences, en accueillant au sein de leurs services des agents de l'Etat détachés. L'intérêt, selon la DGFIP, est de permettre à une collectivité de « maîtriser ses flux comptables et financiers et supprimer des doublons générateurs de perte de temps ».

Indignation des syndicats

L'Etat avait jusqu'au 30 juin pour se prononcer sur les candidatures et valider le dispositif, à partir du 1er janvier 2020.

Mais à Bobigny, l'hypothèse a soulevé la protestation indignée des syndicalistes CGT des territoriaux et des Finances publiques. « Sérieusement ? Vous envisagez vraiment de confier les clés du coffre aux élus de la ville de Bobigny dans ce contexte délétère ? », écrivait le syndicat CGT des territoriaux au ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, au lendemain [des perquisitions menées en mairie, le 28 mai](#), dans le cadre d'une enquête préliminaire du Parquet national financier, sur la base de soupçons de détournements de fonds publics.

La question de la séparation ordonnateur/comptable

Les syndicalistes dénoncent la mise en cause « d'un principe républicain fondamental », inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme : « le contrôle par l'Etat de l'utilisation des fonds publics ». « On peut voir, malgré ce contrôle, le développement de situations telles que celles de la mairie de Bobigny. Peut-on imaginer ce qu'il se passera quand les collectivités intégreront les agents de la DGFIP en leur sein et directement sous leur contrôle ? »

Manuel Velasco, secrétaire de section CGT des Finances publiques dans le 93, enfonce le clou : « L'agence comptable entraînerait la fin de la séparation entre l'ordonnateur - le maire - et le comptable, celui qui contrôle les deniers. C'est un garde-fou, une garantie d'indépendance du contrôle de la dépense. »

Le maire de Bobigny étonné

La Direction générale des Finances publiques conteste : « L'agence comptable ne remet pas en cause le principe de séparation ordonnateur-comptable. En cas de défaillance de sa part, l'agent comptable est responsable sur ses deniers propres, comme c'est déjà le cas pour les établissements publics nationaux. »

Quoi qu'il en soit, la candidature de Bobigny n'a finalement pas abouti. L'abandon a été confirmé verbalement aux représentants syndicaux, satisfaits de voir que « la mobilisation a payé ».

Le maire qui dit avoir « appris » l'information par la CGT a écrit à Gérard Darmanin, le 17 juin, pour demander des explications et dire son « profond étonnement ». Il indique avoir découvert que les services de l'Etat « n'étaient pas prêts pour compléter les termes de la convention, notamment concernant la liste exhaustive des logiciels, matériels ». Enfin, aucun agent des Finances publiques du 93 ne s'est porté volontaire pour travailler au sein même de la collectivité.

PLUSIEURS VILLES DU 92 CHOISIES...MAIS PAS LEVALLOIS

Une dizaine de collectivités en France aurait été retenues pour tenter l'expérience de l'agence comptable. Il y a eu peu de volontaires. La DGFIP, qui invoque le « secret professionnel » ne donne ni le nombre, ni les noms des prétendantes.

On sait que plusieurs communes des Hauts-de-Seine en font partie : Boulogne (Pierre-Christophe Baguet, LR), Rueil-Malmaison (Patrick Ollier, LR), Issy-les-Moulineaux (André Santini, UDI). La ville de Levallois-Perret, dont le maire Patrick Balkany (LR) sort d'un procès pour fraude fiscale et corruption (jugements attendus pour la rentrée), a vu sa candidature abandonnée.

Les réserves de l'Association des maires de France

A Issy, le conseil municipal doit confirmer par un vote la création de l'agence comptable. Edith Letournel, maire-adjointe aux Finances, y voit un moyen de « gagner en efficacité et de réduire les délais de traitement et de paiement, même si nous réglons déjà nos fournisseurs en moins de 30 jours ». La commune envisage d'accueillir trois agents détachés de la DGFIP (dont l'agent comptable), et de leur adjoindre un agent de la ville, « pour favoriser l'intégration de ce service ».

Le dispositif inquiète pourtant, et pas seulement la CGT. L'Association des maires de France (AMF) a exprimé ses réserves en avril. Philippe Laurent, son secrétaire général (et maire UDI de Sceaux), exprime son attachement à la séparation ordonnateur - comptable. « Pour nous, ça va trop vite. Nous voulons une réflexion sur la répartition des responsabilités y compris pénales. Le gouvernement ne voit qu'une chose, c'est que cette expérimentation va supprimer des postes. Il ne travaille qu'à ça. »

C.G., G.B. avec E.D. et A-S.D.